



Municipalité de Sainte-Béatrix

861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (QC) J0K 1Y0
Téléphone : (450) 883-2245 Télécopieur : (450) 883-1772

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO #621-2019

Règlement remplaçant le règlement de zonage # 526-2012 concernant l'usage d'événement extérieur sonore de la Municipalité

Lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement # 621-2019.

Ledit règlement # 621-2019 entre en vigueur conformément à la Loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

Donné à Sainte-Béatrix, ce vingt et unième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt.

Gérard Cossette
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Cossette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Béatrix, certifie solennellement que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le vingt et unième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt (21.01.2020).

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt (21.01.2020).

Gérard Cossette
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim